



Abus au crédit a la consommation

Par **gta**, le **07/02/2011** à **23:03**

Bonjour,rnj,ai un crédit a la consommation depuis 1999 je suis en invalidité 2eme catégorie rnde puis le 1.05.2007.et en plus licencié pour inaptitude. j'ai averti mon assurance qui m'a pris en charge la totalité du crédit .rnmon agence de recouvrement me réclame la dernière échéancerndoit,j la régler ou pas ?rnmerci

Par **chaber**, le **08/02/2011** à **07:31**

BonjourrrnSelon les contrats la prise en charge des mensualités par l'assurance peut être limitée dans le temps et il est possible que cette seule mensualité réclamée soit hors délai d'assurance.rnrnIl faut relire les conditions du contrat pour connaître cette limitation s'il y a lieu.rnrnVous avez du recevoir du courrier de l'assureur concernant la prise en charge, notamment sur les dates d'échéance de votre prêt réglées.rnrnToutes vos échéances avant la prise en charge ont-elles été réglées? car il existe souvent une franchise (d'1 ou 3 mois)rnLa date de votre consolidation a pu intervenir avant l'extinction du prêt